Mr Propre Salle de Bain Liquide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 13/02/2012 Date de révision: Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange

Nom commercial du produit : Mr Propre Salle de Bain Liquide

Code du produit : PA00172513

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Fonction ou Catégorie d'usage : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl
Temselaan 100
1853 Strombeek-Bever (Belgique)

Adresse postale:
PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl
Boîte postale 81
1090 Bruxelles

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

beneluxconsumers@custhelp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence Centre Antipoison: Tél: 070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger : -

Phrases R : Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
C9-11 Pareth-n	(n° CAS) 68439-46-3 (No CE) Polymer	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
C9-11 Pareth-n	(n° CAS) 68439-46-3 (No CE) Polymer	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	:	En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	:	En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Conduire la victime chez un médicin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	:	Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	:	Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthme.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	:	Usage pendant une lonque période peut causer irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	:	Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/lésions après ingestion	:	Douleurs gastrointestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Danger d'explosion	:	Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	:	Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie	:	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	:	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention	:	Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.
Procédés de nettoyage	:	Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.
Produits incompatibles	:	Voir la section 10.
Matériaux incompatibles	:	Non applicable.
Stockage en commun	:	Non applicable.
Lieu de stockage	:	Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	:	Non requise dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains	:	Non applicable.
Protection des yeux	:	Non applicable.
Protection de la peau et du corps	:	Non applicable.
Protection des voies respiratoires	:	Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Coloré.
Odeur	:	plaisante (parfum).
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	3.6
Point de fusion	:	Non mesuré.
Point de solidification	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Non mesuré.
Point éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Non mesuré.
Flammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable.
Limites explosives	:	Le produit n'est pas explosif
Pression de la vapeur	:	Non mesuré.
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Non mesuré.
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité	:	1019 g/l
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Non mesuré.
Température de décomposition	:	Non mesuré.
Viscosité	:	50 cP

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets et symptômes indésirables : Toxicite aigue: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints.

Autres informations : Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Mr Propre Salle de Bain Liquide	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune presence de substances PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.1.2. Directives nationales

Code EURAL : 20 01 29*

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas exigé.

SECTION 16: Autres informations

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.